
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



CLAIR
BOIS

TABLE DES MATIÈRES

Organes de la Fondation	p. 3
Edito de M ^{me} Anne Emery-Torracinta	p. 4
Edito de M. Thierry Apothéloz	p. 5
Message du Président	p. 6
Message du Directeur général	p. 7
Pôle Enfance Adolescence	p. 8
Pôle Adultes	p. 9
Pôle Entreprises et Formation	p. 10
Ressources Humaines	p. 11
Les Conseils de vie	p. 12-17
Finances	p. 18
Bilan au 31 décembre 2022	p. 19
Rapport de Performance	p. 20-21
Comité d'Action	p. 22
Donateurs	p. 23
Blanchisserie Tourbillon	p. 24

ORGANES DE LA FONDATION 2022

CONSEIL DE FONDATION

Présidence
Horace Gautier *

Vice-Présidence
André Magnenat *

MEMBRES

François Collini *
Maurice Dandelot
Françoise Demierre-Morand *
Marozia Carmona Fischer
Fabrice Jucker *
Dr Christian Korff
Corinne Nerfin Baud
Véronique Piatti Bretton *
Pro Infirmis
Séverine Lalive-Raemy
Cerebral Genève
Patrick Senger
Nathalie Van Berchem
Présidente du Comité d'Action

DIRECTION GENERALE ET PÔLE RESSOURCES

Pierre Coucourde
Directeur général

David Cuchelet
Directeur financier

Philippe Boschung
Directeur RH

PÔLE ENFANCE ADOLESCENCE

Marc Gance
Directeur

Johan Bertolini
Responsable Internat & Transition

Katalin Sidi-Yacoub
Responsable Ecole Clair Bois-Chambésy

Charly Castandet
Responsable Ecole Clair Bois-Lancy

PÔLE ADULTES

Christine Moner
Directrice

Gregory Bourgeois
Responsable de l'accompagnement

Sylvie Tacheron Jabbour
Responsable de l'accompagnement

Talia Valla
Responsable Ressources Transversales

Christian Ramondetto
Responsable des Activités et Centres de Jour

PÔLE ENTREPRISES ET FORMATION

François Gency
Directeur

François Roger
Département de la Formation et de l'Insertion professionnelle

Jean Kaiser
Département Restauration

Renaud Piovesan
Département Intendance et Logistique

François Gency a.i.
Département Arts-Médias-Design

*Membres du Bureau du Conseil

STRUCTURES

Fondation Clair Bois
Direction générale
et Pôle Ressources
Route de la Galaise 17A
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 884 38 80
clairbois@clairbois.ch
www.clairbois.ch
CCP 12-500-6

PÔLE ENFANCE ADOLESCENCE

Clair Bois-Chambésy
Chemin William-Barbey 20
1292 Chambésy
Tél. 022 758 16 15
Fax 022 758 02 10
chambesy@clairbois.ch

Clair Bois-Lancy
Avenue du Petit-Lancy 7
1213 Petit-Lancy
Tél. 022 879 14 70
Fax 022 879 14 90
lancy@clairbois.ch

PÔLE ADULTES

Clair Bois-Gradelle
Chemin du Pré-du-Couvent 3b
1224 Chêne-Bougeries
Tél. 022 869 58 00
Fax 022 869 58 99
gradelle@clairbois.ch

Clair Bois-Minoteries
Rue des Minoteries 11
1205 Genève
Tél. 022 322 85 00
Fax 022 322 85 99
minoteries@clairbois.ch

Clair Bois-Pinchat
Chemin Baumgartner 5
1234 Vessy
Tél. 022 827 89 50
Fax 022 300 30 74
pinchat@clairbois.ch

PÔLE ENTREPRISES ET FORMATION

Route de la Galaise 17A
1228 Plan-les-Ouates
Tél. 022 870 13 34
pef@clairbois.ch

INCLUSION ÉDUCATIVE ET SOCIALE : LE DÉFI PERMANENT RELEVÉ PAR CLAIR BOIS

VISER L'IDÉAL POUR ATTEINDRE LE MEILLEUR



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat, Département de
l'instruction publique, de la formation
et de la jeunesse

Le pôle enfance et adolescence de Clair Bois et ses deux structures de Chambésy et de Lancy continuent d'œuvrer pour l'inclusion éducative et sociale des enfants et des élèves aux besoins spécifiques en mettant en place, en collaboration avec les acteurs de la petite enfance et des écoles primaires, des temps dédiés ponctuellement à l'inclusion dans les écoles primaires proches des sites de Chambésy et de Lancy. Dans cette même thématique, Clair Bois Lancy pérennise son action au sein de la classe intégrée dans l'école du plateau au Petit-Lancy et continue à accueillir des enfants de l'enseignement primaire dans ses locaux en se proposant comme lieu de restauration scolaire. A souligner également, qu'à cette rentrée 22, Clair Bois a montré une ouverture et une adaptation exemplaire pour accueillir deux élèves provenant d'Ukraine.

Une collaboration excellente et efficiente avec la direction du nouveau secteur des prestations spécifiques de l'Office médico-pédagogique (OMP) s'est établie à la rentrée pour œuvrer au service du meilleur parcours des enfants et jeunes qui leur sont confiés. Il est à noter que Clair Bois a fait face à beaucoup d'arrivées, de transitions d'un site à l'autre et de départs, tout en maintenant une cohérence forte des prises en charge et des accompagnements à la satisfaction des enfants et jeunes, de leurs parents et des professionnels.

Il est également important de souligner que le pôle enfance et adolescence de Clair Bois - qui accueille des enfants de 0 à 10 ans au sein de l'école et internat de Chambésy, ainsi que des jeunes de 10 ans à 18, voire 20 ans, au sein de l'école et internat de Lancy, - continue à développer une transversalité entre ses

deux sites avec comme objectif d'optimiser la transition des élèves d'un site à l'autre (partage structuré des outils pédagogiques et communicationnels). Pour les jeunes majeurs de Lancy, la transition vers les structures du pôle adulte sont construites dans la même logique. Le projet Eve à Chambésy a pris un léger retard suite à la nécessité de trouver un terrain plus grand pour atteindre les objectifs du projet : création d'une crèche inclusive et augmentation du nombre d'élèves en âge scolaire pris en charge dans des locaux modernes.

D'autres thèmes comme l'accueil du secteur adultes ont permis de collaborer étroitement avec le Département de la cohésion sociale (DCS) et le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) pour trouver une solution aux besoins de quatre jeunes adultes. Ils ont prolongé provisoirement leur séjour dans le secteur mineur avec un encadrement et un projet d'adultes, le tout sans préteriter l'accueil de nouveaux mineurs.

Ainsi, j'adresse mes vifs remerciements à la Fondation Clair Bois, à son Conseil de fondation, à sa direction générale et à l'ensemble de son personnel pour leur engagement au quotidien en faveur des enfants et adolescents.

Une institution vit au gré de réussites et de défis à affronter. L'année 2022 n'a pas échappé à ces réalités, et au moment de tirer un bilan, je veux d'abord souligner la volonté appuyée de la direction de répondre aux interrogations relatives au bien-être des personnes accueillies dans les sites de Clair Bois, en déployant une consultation des familles et des collaborateurs et collaboratrices sur l'encadrement en place. Mandatée par le département que je préside, par l'intermédiaire de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAS), cette mesure à l'échelle du pôle adultes de la fondation est à saluer. J'ai la conviction que de tout défi peut émerger des avancées. Cette consultation a d'ailleurs mis en évidence un grand nombre d'éléments positifs du dispositif, tout en faisant ressortir des points d'amélioration sur lesquels la fondation s'est engagée à travailler durant l'année en cours avec les parties intéressées du pôle adultes.

Il n'aura échappé à personne que la complexité des situations rencontrées pose des défis importants à l'ensemble des établissements accueillant des personnes handicapées. Certaines situations demandent une adaptation particulière en termes d'environnement ou d'équipe. Je sais l'attention que porte la direction de Clair Bois à la concrétisation de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Des réflexes nouveaux dans ce domaine, le département de la cohésion sociale a également voulu en apporter pour garantir les droits fondamentaux des résidents d'institutions où évoluent et vivent des personnes en situation de handicap.

A partir de 2023, le nouveau service de contrôle des prestations socio-éducatives (SCOPSE), rattaché à l'OAS, aura pour mission de contrôler sur le terrain la qualité des prestations délivrées en faveur des personnes majeures en situation de handicap et de la mise en œuvre de la CDPH. Je me réjouis à ce titre que les acteurs et actrices du terrain disposent d'instruments visant à faciliter l'adaptation du dispositif cantonal du handicap face aux enjeux présents et futurs. Ce travail continuera bien évidemment de se faire en collaboration avec les établissements et les associations de proches.

Au niveau des rapports avec le canton, l'année 2022 a été importante et positive, avec le renouvellement du contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la Fondation Clair Bois. Ce soutien reconduit pour la période 2022-2025 témoigne de la confiance que le canton a dans le travail de la fondation.

Cette confiance n'est pas aveugle, mais bien basée sur l'activité (preuve en est la Blanchisserie Tourbillon, qui, après une année complète de fonctionnement, voit les conditions de travail des collaborateurs et collaboratrices nettement améliorées) et les objectifs de la fondation, qui démontre sa volonté de favoriser l'intégration de chacun.e. Ainsi, l'an dernier, Clair Bois a développé un axe autour de la participation des personnes accompagnées, avec la création des Conseils de vie, au sein des différents lieux du pôle adultes. Une réjouissante illustration de démocratie de proximité, où des personnes en situation de handicap sont élues pour représenter leurs pairs, et ainsi proposer des améliorations concrètes et, surtout, provenant de leurs propres observations ! C'est en visant l'idéal qu'on parvient à construire le progrès. Dans un établissement à vocation d'accompagnement social, d'intégration et de soins comme dans toute collectivité, les principes de transparence, d'écoute, de participation et de respect d'autrui sont les ingrédients indispensables pour avancer et gagner collectivement.

Au milieu de ces réussites et ces défis, je veux témoigner ma sincère reconnaissance à l'ensemble des personnes qui permettent à la Fondation Clair Bois d'avancer. A sa direction, son personnel, son conseil de fondation d'une part, aux proches des personnes accueillies, et à ces dernières d'autre part, j'adresse mes remerciements, pour leur travail, leur courage au quotidien et leur apport indiscutable à ce qui fait notre cohésion sociale.



Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat en charge du
Département de la Cohésion Sociale (DCS)

MESSAGE DU PRÉSIDENT

BILAN QUI RIT, COMPTES QUI PLEURENT



Horace Gautier
Président du Conseil de fondation

Que de belles réalisations durant cette année 2022 ! Une fois de plus, Clair Bois a accompagné, formé, encadré, soutenu celles et ceux qui s'adressent à elle. La Fondation, par ses équipes à tous les niveaux, a répondu aux besoins de celles et ceux qu'elle accompagne.

La transition entre les structures pour mineurs et celles pour adultes a continué de se fluidifier, la formation continue des collaborateurs et collaboratrices s'est poursuivie et accélérée, la consultation aux familles demandée par le Département de la Cohésion Sociale a montré un large taux de satisfaction globale des familles, la certification du système qualité ISO a été renouvelée et l'audit surprise du GRESI n'a pas mis en évidence de dysfonctionnement majeur ; les Conseil de vie et Conseils de classes ont vu le jour, la participation des personnes en situation de handicap à l'organisation de leur vie quotidienne s'est développée fortement, incluant la participation à la délégation du personnel. Cette participation de chacun aux décisions qui le concernent est l'une des ambitions majeures de la Fondation, dans la droite ligne de la Convention sur les droits des personnes handicapées (CDPH), pour reprendre la terminologie des Nations Unies. Il s'agit d'un virage stratégique entamé avant la pandémie, et qui se poursuivra ces prochaines années : l'autonomie et l'autodétermination sont au cœur de nos réflexions, de notre dispositif et de nos projets à venir.

Bilan largement positif donc pour le travail effectué, pour l'engagement de toutes et tous, pour la résilience face aux moments difficiles traversés aussi. Le bilan comptable est moins réjouissant, toutefois. Les effets de traîne du COVID évoqués plus haut ont entraîné une perte de recettes liée à la baisse des prestations fournies. Une augmentation sensible de l'absentéisme en 2022 (à Clair Bois comme dans tant d'entreprises), couplée à un changement de système d'assurance nécessaire mais entré en vigueur au plus mauvais moment, et quelques autres mauvaises nouvelles ont fortement déséquilibré le budget. L'exercice comptable se boucle ainsi sur une perte particulièrement lourde, puisqu'elle approche le million de francs. Une situation qui affecte nos liquidités et qui sera longue à rétablir, le système de financement par l'Etat ne permettant pas, malgré les appréciables modifications législatives votées

récemment par le Grand-Conseil, de conserver automatiquement nos excédents en fin de contrat de prestations (2022-2025).

2023 s'annonce une fois de plus riche en défis, avec l'amélioration continue des prestations, le développement des projets inclusifs et la poursuite de l'orientation de notre accompagnement vers plus d'auto-détermination.. Cela ne signifie ni la fin des institutions ni un reniement de ce que nous sommes depuis presque cinquante années mais une ouverture à une approche centrée plus qu'autrefois sur les désirs personnels des personnes accompagnées. Un défi dans l'accompagnement mais aussi dans la collaboration avec les familles, pour que celles-ci, essentielles au partenariat avec l'institution, ne se sentent pas déstabilisées par le changement.

Un grand merci aux membres du Conseil de fondation et de son Bureau, dont l'engagement dépasse largement les chiffres minimalistes apparaissant dans le rapport financier, aux Directions qui abattent un travail monumental malgré une dotation modeste en postes, à toutes les équipes de terrain bien sûr, qui font le travail magnifique qui tous nous motive. Et last but not least, à nos donateurs publics et privés, sans lesquels nous ne pourrions rien.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

UNE ANNÉE INTENSE, UNE TRANSFORMATION EN COURS

Dans la vie d'une organisation, il y a des années plus sereines que d'autres. Et il ne fait aucun doute que 2022 aura été plutôt dans la catégorie des périodes intenses et mouvantes. Comme le montre bien ce rapport annuel, des événements internes et externes très significatifs ont fondamentalement affecté le fonctionnement courant de notre fondation, à des degrés divers en fonction des pôles d'activité.

Effets de traîne du Covid et en particulier de Omicron, remise en question médiatisée de la qualité de nos prestations, mais également changements importants de pans de notre organisation, comme l'installation à Tourbillon des activités de direction et des blanchisseries de Pinchat et des Minoteries, tous ces éléments ont contribué à faire de 2022 une année exceptionnelle à bien des égards.

Avec leur cortège de difficultés. Mais aussi des opportunités extraordinaires de continuer à transformer notre organisation pour la rendre la plus compatible possible avec les objectifs ambitieux de la convention internationale des Droits des Personnes en situation de Handicap (CDPH). A lire et entendre certains acteurs de notre secteur, ce texte doit à terme signer la fin des institutions, la fin des curatelles, pour aboutir enfin au libre choix pour les personnes en situation de handicap, en matière d'accès au logement, à l'enseignement, aux soins, à la culture, à l'information. Cette vision du monde est noble, et nous cherchons à la défendre au mieux de nos possibilités. Mais cela suppose, pour une organisation comme Clair Bois, née dans les années 70 d'une ambition de « sauver » les personnes en situation de handicap, de se transformer fondamentalement. Jusqu'à disparaître ? Nous ne le pensons pas.

En revanche, la place de la personne en situation de handicap doit fondamentalement changer dans notre dispositif. De bénéficiaire, cette personne doit devenir actrice de son quotidien. Et les conseils de classe et de vie que nous présentons dans ce rapport annuel sont le premier pas de cette démarche. Demander leur avis aux personnes directement concernées par un enjeu, c'est une évidence partout, mais dans le domaine du polyhandicap, tous les acteurs sont conditionnés à se dire que ce n'est pas possible. Certaines familles nous le disent : « Mon enfant ne parle pas, communique difficilement, pourquoi lui demander ? Moi, je sais ce qui lui faut ! ». Certains professionnels nous l'affirment : « Nous sommes formés pour cet accompagnement, nous savons ce qui est nécessaire ! ». Mais est-ce vraiment le cas ? Se donne-t-on vraiment les moyens d'améliorer la communication, de trouver les outils, vecteurs, signes qui nous permettent de savoir ce que les personnes que nous accompagnons pensent vraiment ? Sommes-nous vraiment sûrs que les réponses apportées sont conformes aux attentes, ainsi qu'au cadre éthique et juste qui doit être notre boussole ? Aujourd'hui, notre réponse est sans doute en clair-obscur.

Mais notre intention est celle de développer les outils de communication augmentée et facilitée, et la générosité de la communauté genevoise à notre égard nous permet de financer un projet allant dans ce sens. Notre volonté, traduite déjà d'effets en 2022, est celle d'installer également une culture de la participation des personnes accompagnées à la vie de Clair Bois à tous les niveaux.

Et à cela s'ajoute un accent très important mis sur la transparence sur notre fonctionnement et sur nos pratiques. Une organisation comme la nôtre doit être capable, à tout moment, d'ouvrir ses portes à toutes les analyses, à toutes les consultations, à toutes les inspections, à tous les audits. Avec l'humilité et la soif d'apprendre à faire mieux qui doit être notre mantra. Mais aussi avec la conviction qu'à tout moment, dans tous les lieux de la fondation, chacune et chacun accomplit les tâches confiées avec le plus grand engagement possible, avec le niveau de compétence et de formation le plus élevé possible, dans la limite des moyens qui sont les nôtres.

A lire les conclusions des audits ISO 9001, des inspections inopinées du GRESI, des consultations des proches et des collaboratrices et collaborateurs de la fondation faites avec Satiscan, la qualité de nos prestations est bonne à très bonne. Cela doit être une source de fierté pour toutes les actrices et les acteurs qui, au quotidien, œuvrent pour la fondation. Mais cela ne doit pas nous arrêter. Ainsi, nous allons poursuivre les projets de participation à la fois des personnes accompagnées, mais également des proches et familles. Nous allons également poursuivre l'effort de formation considérable entamé en 2021. Avec, en 2022, 119 participants aux formations de haut vol de Krysalia, notre mutuelle de formation créée avec des institutions alliées, alors que Clair Bois compte 523 équivalents plein-temps cette année, on mesure l'engagement de notre fondation à donner les moyens à nos professionnels de s'améliorer au jour le jour, sur tous les aspects de l'accompagnement.

Et plus généralement, nous allons continuer, avec transparence, humilité et détermination, à transformer Clair Bois, pour que jour après jour, ses prestations se rapprochent de l'idéal de la CDPH, tout en continuant à exister. Autrement. Pour cela, nous continuerons plus que jamais d'avoir besoin du soutien de chaque lectrice et de chaque lecteur de ce rapport. Qu'il soit proche, parent, collaborateur-trice, donateur-trice, partenaire étatique, député-e, qu'il ou elle soit remercié-e chaleureusement pour le soutien qui nous est apporté au jour le jour dans ce processus de transformation essentiel pour la dignité et la liberté de choix des personnes que nous accompagnons.



Pierre Coucourde
Directeur Général



Comme toutes les autres structures de Clair Bois, le Pôle Enfance Adolescence (PEA) a débuté l'année avec les enjeux liés à Omicron, et au cortège d'absences que cela a généré. Mais les objectifs importants du Pôle pour 2022 ont été travaillés sur plusieurs axes :

Tout d'abord, la sensibilisation de toutes les équipes, par des séances et des cafés éthiques, à la bonne compréhension des enjeux de maltraitance. L'implication du Conseil, de la Direction générale et du Conseil d'éthique ont permis de discuter et d'échanger sur ces questions délicates, qui touchent à la pratique quotidienne des équipes et aux limites du travail d'accompagnement.

Ensuite, notre Pôle a travaillé à la reprise des activités, sorties et camps, qui s'étaient interrompus en lien avec le Covid. Même si le retour à la normale est plutôt attendu pour 2023, notre activité est revenue à quelque chose de plus classique.

Le PEA a également travaillé aux enjeux de transition vers l'âge adulte, en lien direct avec le Pôle Adultes, pour harmoniser les pratiques et mieux accompagner les personnes et leurs proches lors de ce changement important qu'est le passage à 18 ou 20 ans vers les lieux du Pôle Adultes. La création par le Pôle Adultes d'une commission d'admission, à laquelle participe également le Pôle Enfance Adolescence, permet d'effectuer un travail préparatoire bien plus minutieux sur les orientations que peuvent prendre les jeunes adultes qui vont changer de lieu d'activité et de vie. Au sein de Clair Bois, mais également, pourquoi pas, en dehors de notre Fondation.

En ce sens, le projet de Communication Facilitée et Augmentée (CAA), travaillé à l'échelle de la fondation, nous aide aussi à mieux comprendre les aspirations des enfants et adolescents que nous accompagnons, et va dans le futur permettre de mieux tenir compte de leurs attentes sur tous les aspects de leur vie quotidienne.

Ces attentes seront recueillies, dès 2023, dans les conseils participatifs des élèves, durant lesquels les aspects de la vie des écoles de Chambésy et Lancy seront débattus avec des élèves représentants élus. Ce projet, qui s'est concrétisé en 2022 et a fait l'objet d'échanges passionnants avec les familles, s'inscrit en droite ligne avec les objectifs philosophiques de la Convention

Internationale des Droits des Personnes en situation de Handicap (CDPH). Clair Bois, c'est aussi la solidarité dans des moments de crise aigue pour des familles, et en 2022, la guerre aux portes de l'Europe a eu une implication très concrète sur notre activité, avec l'accueil de deux enfants ukrainiennes réfugiées en Suisse et porteuses de handicaps sévères.

Sur le plan des développements futurs, notre Pôle bénéficie de deux sites magnifiques, mais les installations de Clair Bois-Chambésy se font trop petites et vieillissantes pour faire face à une demande constante et en augmentation d'agissant des petits enfants. En 2021 et 2022, nous avons fortement travaillé sur les possibilités d'extension du bâtiment existant afin de moderniser celui-ci et de l'étendre afin d'offrir à la fois des places supplémentaires d'école et d'internat, mais aussi de développer une offre de crèche. Les analyses et échanges avec la commune et le Canton ont confirmé nos craintes : le site est trop petit, la zone villas peu appropriée aux développements envisagés.

Si cette option n'est pas envisageable, notre excellente relation avec la commune de Pregny-Chambésy, dont le soutien est constant et apprécié, nous permet d'envisager de déplacer notre école et internat sur un autre terrain, pour peu que les conditions-cadre soient réunies. Ces discussions devront se dérouler en 2023, et notre projet prendra du retard, mais il a désormais le potentiel de déboucher sur une installation flambant neuve, dans un lieu proche de l'existant, mais permettant des développements très intéressants dans la perspective de l'ouverture de nos lieux à la diversité. Nous vous en dirons plus en 2023 !

2022 est également l'année du début du partenariat entre Clair Bois et les HUG pour la création du Centre Corail, qui a pour objectif d'établir un itinéraire de soins précis et individualisé pour chaque jeune souffrant d'une maladie rare et/ou complexe et d'organiser la collaboration entre l'ensemble des spécialistes, internes et externes à l'hôpital. La collaboration va également se structurer autour d'une prestation de réhabilitation pédiatrique qui permettra un accompagnement structuré des jeunes qui passent par Clair Bois et ont besoin de soins coordonnés.

En 2022, le Pôle Adultes a vécu une année mouvementée. Si les années précédentes avaient été compliquées à gérer du point de vue du Covid, c'est au moment où le sentiment de danger semblait se dissiper que nous avons dû faire face à l'impact le plus fort du virus et de ses conséquences. En ce sens, le premier trimestre a été marqué par un nombre d'absences cumulées jamais enregistré au sein de la fondation : personnes malades, en quarantaine, absentes pour maladie d'un proche, le cumul de ces situations a rendu le début d'année très compliqué. Et le déroulement serein des activités du Pôle a été durablement perturbé par cette situation.

2022 a aussi été l'année d'une tension interne forte en lien avec une situation de maltraitance supposée remontant à 2016, et qui avait été traitée de façon inappropriée par notre fondation. Cette situation, fortement médiatisée dans un contexte plus large également tendu (affaire dite « de Mancy ») nous a toutefois permis de reprendre les fondamentaux de l'accompagnement et de faire un travail de fond sur les questions de bientraitance et de maltraitance. Séances d'information pour les collaborateurs, les familles, les personnes accompagnées en présence de représentants du Conseil et de la Direction générale, Cafés éthiques animés par le Conseil d'éthique inter-fondations, poursuite du travail d'objectivation et de réduction des mesures de contrainte appliquées au sein de notre fondation, notre Pôle s'est engagé fortement, et continuera à le faire, sur ces enjeux-là.

Le Pôle Adultes a également entamé en 2022 un travail d'analyse de la prestation au travers d'une démarche de consultation large auprès des familles et collaborateurs du Pôle. Cette opération, mandatée par le Département de la Cohésion Sociale, visait à objectiver le plus possible les marges d'amélioration en lien avec notre prestation, et les résultats ont été plutôt rassurants. En effet, si des aspects de notre prestation peuvent être améliorés, une grande majorité des personnes ayant répondu ont fait le constat d'un dispositif adéquat et pertinent.

Cela ne doit évidemment pas nous arrêter, et Clair Bois va continuer à poursuivre cette démarche de consultation et de travail régulier avec les familles et les collaboratrices et collaborateurs de la fondation.

Ce projet important et ambitieux ne nous a pas empêchés de continuer à travailler sur des sujets également essentiels pour le futur de la prestation de Clair Bois. Le projet Passerelle d'accueil à temps partiel s'est poursuivi, et nos apprentissages ont été partagés à la fois avec les personnes accompagnées, leurs proches, et les équipes, mais aussi avec l'OAIS, qui suit ce pilote attentivement pour en tirer des enseignements en lien avec le développement d'une prestation similaire dans d'autres contextes et EPH. Cette nouvelle modalité d'accueil, qui n'est ni complètement du Centre de Jour, ni une prestation de logement avec des activités de journée, représente un défi énorme pour une organisation comme Clair Bois, dans la mesure où il répond à une attente claire, mais pose des enjeux pratiques complexes. 2023 sera l'année d'un bilan plus structuré et élaboré sur ce dispositif, en lien avec l'OAIS.

Les Conseils de vie ont également été un axe important, qui est décrit plus en détail dans les pages suivantes.

S'agissant des développements futurs, le principal enjeu du Pôle Adultes est de continuer à créer des places pour des personnes qui en ont besoin, essentiellement sur le champ de l'accueil en Centre de Jour. Dans des bâtiments vieillissants, la création de places nouvelles ne va pas de soi. Et le fait de développer et de construire prend un temps important, si l'on se réfère au projet Maisonnets, qui avance trop lentement à notre goût. Ainsi, nous devons repenser l'occupation des locaux existants, notamment à Pinchat, où des surfaces ont été libérées par le départ de la blanchisserie à Tourbillon. Revoir l'organisation du Centre de Jour dans ce lieu, dans une perspective d'amélioration de l'accueil, mais aussi pour offrir un petit potentiel de places pour les familles en attente a été un challenge, qui va se poursuivre en 2023, avec un bon espoir de réussite.



Comme pour les autres pôles de notre Fondation, 2022 a été marqué par le Covid, et par la vague Omicron. Impact à la fois important, mais également durable. Tout d'abord, parce que les activités qui donnaient lieu à la vente de biens et de services ont été fortement perturbées durant tout le début de l'année. On citera nos activités de restauration et de traiteur, où un changement d'habitudes des consommateurs a clairement été constaté, et où les engagements à moyen terme pour des événements importants ont été plus difficiles à obtenir du fait de l'incertitude. Idem pour les prestations moins connues que sont les locations de locaux ou de bassins thérapeutiques, pour lesquels la présence de personnes externes à la fondation a été fortement limitée.

A cela s'ajoute une année durant laquelle le transfert des activités de blanchisserie sur le site de Tourbillon, afin d'améliorer significativement les conditions de travail et d'emploi des personnes concernées, a généré quelques difficultés de mise en place, en lien notamment avec le contexte cité plus haut.

Enfin, notre département de la Formation et Insertion Professionnelle a connu en 2022 un ralentissement de son activité, essentiellement dû aux conditions d'accueil des jeunes en formation ou en stage. En effet, pour éviter tout risque pour les personnes en situation de polyhandicap accueillies dans les différents lieux de la fondation, le conseil de Fondation a pris la mesure de prudence de demander la vaccination des nouvelles personnes arrivant à Clair Bois. Cette mesure, compréhensible dans notre fondation, n'a pas été appliquée dans d'autres lieux de stage ou d'emploi potentiels, et le nombre de jeunes intéressés à nous rejoindre a ainsi fortement diminué. Pour 2023, cette situation devrait fondamentalement changer du fait du retour à la normale.

Notre Pôle a également connu deux changements majeurs avec l'annonce de deux départs à la retraite de personnes-clé. Gilles Fauchère, Responsable du Département Restauration & Traiteur de Clair Bois, et François Gency, Directeur du Pôle Entreprises et Formation. Ces deux personnes auront fortement contribué, dans leurs activités respectives, au développement des prestations de Clair Bois. Qu'elles en soient remerciées.

Ces départs sont l'occasion de faire le bilan de l'organisation par pôles, et notamment sur le fonctionnement du PEF. Et force est de constater que malgré les apports d'une organisation comme celle-là, une certaine distance s'est installée entre les activités des Pôles Enfance Adolescence et Adultes, et les services généraux que sont l'alimentation, l'intendance, et les services techniques, parfois avec une complexification de notre fonctionnement. Il sera impératif, au moment de prévoir la succession de ces deux personnes-clé, de revoir les missions du PEF, et d'imaginer des alternatives qui permettent de fluidifier notre action.

L'année 2022 des Ressources Humaines de Clair Bois a été marquée par plusieurs situations et événements importants.

Le premier trimestre a été caractérisé par les difficultés liées aux absences Covid. Incontestablement, la période a été très difficile à gérer à un moment où de nombreuses collaboratrices et de nombreux collaborateurs ont été absents simultanément, avec des possibilités de remplacement très limitées du fait de besoins simultanés de tout le secteur santé-social pour des profils similaires.

Si le taux d'absence a pu atteindre des pics en début d'année, les signes de normalisation se sont fait jour au dernier semestre, même si le chiffre d'un peu plus de 9% d'absence sur l'année ne peut en aucun cas être considéré satisfaisant. Un travail de fond est désormais déployé avec notre partenaire Loyco, pour améliorer le suivi des absences, affiner le dispositif et la construction des équipes, et donner également aux responsables d'appartement et de groupe l'accompagnement nécessaire pour gérer les situations délicates.

Autre enjeu majeur de 2022, le renouvellement de la CCT Agoeer. Si ce travail se situe au niveau faitier, Clair Bois a contribué activement au processus de négociation, et même si des champs de tension ont pu apparaître ça et là au sein de notre fondation, il est à peu près certain que le texte sera signé au début de l'année 2023. Ceci permettra une organisation plus stable et souple des ressources humaines de la fondation.

L'axe formation a été également beaucoup mis en avant en 2022. A la fois sur le plan de la thématique de la bientraitance, où notre équipe a organisé des cafés éthiques de sensibilisation à cette question, mais également et surtout dans le cadre de Krysalia. Le dispositif de formation de cette association créée avec Aigues-Vertes, Foyer Handicap, la Sgipa et Ensemble a connu un succès phénoménal en 2022. Comme le montre le rapport annuel disponible sur www.krysalia.ch, les collaborateurs de Clair Bois ont représenté 119 participants à ces formations, et un peu moins d'un quart des participants totaux. Ceci montre bien l'engagement fort de notre fondation pour la formation continue, notamment dans des

domaines dans lesquels nos équipes peuvent se retrouver en difficulté au quotidien.

Enfin, notre fondation a participé très activement, par l'engagement de notre responsable de projets Aurélie Alavera, à la préparation et à la mise en place du projet Futur Social, qui a consisté à assurer la présence de plus de 70 organisations du secteur social genevois, dont notre fondation, à la Cité des Métiers. Attirer les talents de demain, leur expliquer nos métiers, leur donner envie de nous rejoindre en soulignant à la fois les aspects magnifiques de nos métiers, mais aussi les contraintes réelles et parfois prégnantes de notre travail, tel a été le défi relevé par les différents professionnels de terrain qui se sont succédé sur le stand de Futur Social, à Palexpo, pendant une semaine. Cet engagement, qui a été rendu possible par le soutien d'un donateur privé, de INSOS Genève, de l'Agoeer, du CAPAS et des entreprises sociales présentes à Tourbillon en lien avec la fondation Fides, a énormément apporté en matière de liens entre organisations, et sera certainement le prélude à des événements futurs visant la promotion et le développement des métiers du secteur social.

LES CONSEILS DE VIE À L'ORIGINE DU PROJET



Jean-Christophe Pastor
Responsable Inclusion et
Participation



Christine Moner
Directrice Pôle Adultes

Christine Moner (CM), Jean-Christophe Pastor (JCP) et Christian Ramondetto (CR) répondent à Thème Magazine sur l'origine du projet des Conseils de Vie.

A quels besoins répondent les conseils de vie ?

CM : Notamment celui de laisser un espace de parole pour les résidents. Aujourd'hui, on n'avait pas de lieu où ils pouvaient se rencontrer et prendre des sujets, discuter. Il y a toujours eu des groupes de parole, mais ce sont des groupes de parole qui concernent des sujets d'accompagnement. Là c'est vraiment leur mission. C'est vraiment de discuter des sujets qui les concernent au quotidien.

CR : Les conseils de vie répondent aux besoins de participation des personnes accueillies. Le principe vise à ce qu'ils puissent donner leur avis et nous orienter sur ce qu'ils désirent dans l'institution pour leur lieu de vie ou leur lieu d'activité.

JCP : La fondation Clair Bois souhaite mettre en œuvre la CDPH. La CDPH c'est la déclaration internationale du droit de la personne handicapée, signée et ratifiée par la Suisse en 2014. Dans la CDPH il est écrit que les personnes en situation de handicap ont le droit de participer le plus possible à la société. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que les personnes en situation de handicap ont le droit de pouvoir s'autodéterminer et donc pouvoir choisir pour sa propre vie où on va, ce qu'on fait, nos activités, un travail, un logement et tout ce qui peut effectivement concerner la manière qu'on a de vivre.

Un des sujets pour permettre plus de participation ainsi que de l'autodétermination, c'était de créer des conseils et générer la possibilité pour toutes les personnes qui sont accompagnées dans la fondation Clair Bois. Des endroits où ils pourraient donner leur avis, faire des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'institution et puis pour pouvoir aussi s'exprimer, donner leurs idées.

Les conseils de vie ont été créés pour répondre à la nécessité que les personnes qui sont accompagnées ou qui vivent à Clair Bois puissent avoir un endroit où elles peuvent s'exprimer et donner leur avis sur un certain nombre de choses.

Il doit se passer 3 choses dans les conseils de vie : D'abord on leur donne et ils reçoivent des informations. ça veut dire qu'ils reçoivent des

informations sur leur site, mais aussi sur toute la fondation, ou sur ce qui se passe ailleurs. Ils reçoivent des informations, on leur explique ces informations, et ils peuvent poser des questions sur ces informations. Ensuite on leur demande d'avoir des idées, qu'est-ce qu'ils voudraient changer, qu'est-ce qu'ils voudraient modifier, est-ce qu'ils ont des nouveaux projets qu'ils aimeraient soumettre, voilà. Si on leur demande ça c'est parce qu'on est convaincu que grâce à leurs idées on peut transformer la fondation Clair Bois, et on peut la faire évoluer. On est convaincus que les personnes peuvent vraiment faire que la fondation marche mieux, qu'elle soit mieux.

Quelle en est la motivation ?

CM : Je pense que c'est de mettre plus de place pour les résidents. Je m'explique : c'est vrai qu'aujourd'hui on a beaucoup de réunions, mais les résidents n'y sont jamais présents. Donc ce qui est intéressant dans les premiers conseils de vie, c'est qu'il nous faut faire remonter des sujets. Par exemple, le choix de la date du repas de Noël. Nous, on a toujours cru qu'il fallait la mettre proche de Noël, et quand on a posé la question « Quand est-ce qu'on fait le repas de Noël ? », ils nous ont dit début décembre. Ce sont des choses auxquelles on n'a jamais réfléchi, parce qu'on ne leur avait jamais posé la question. La motivation, c'est de leur poser des questions sur tout ce qui les concerne.

JCP : La motivation c'est de :

- Donner la parole aux personnes qui sont ici, pour qu'il puissent changer le fonctionnement de la fondation et donner leurs idées.
- Répondre à l'accord avec la CDPH.

Vous êtes-vous inspiré d'un modèle existant par exemple dans un autre pays ?

CR : À notre connaissance, pour les personnes en situation de handicap sévère, il n'existe rien. Mais oui, on a fait des recherches sur ce qui existait. En tout cas, on a recherché dans des pays francophones puis aussi à Genève, parce qu'on y trouve d'autres institutions qui ont déjà ce type de système. Mais ce qu'on n'a pas voulu faire c'est de copier-coller quelque chose d'existant. Donc on s'est renseigné, mais pour développer notre propre système spécifique à Clair Bois.

Quelles personnes ont contribué à cette mise en place ?

CM : Les premières personnes qui ont vraiment contribué, c'est Jean Christophe Pastor et Christian Ramondetto. Ce sont vraiment les personnes qui ont établi un concept sur les conseils de vie et qu'ils ont présenté en direction élargie du pôle adulte.

CR : Dans l'ordre, il y a le directeur général qui a demandé à ce qu'il y ait plus de participation de la part des bénéficiaires. Il y a Jean-Christophe Pastor qui a été le pilote du projet pour mettre en place les conseils de vie ainsi que tous les conseils des élèves pour le pôle enfance-adolescence. Ensuite, tous les responsables d'appartements et de centres de jour se sont approprié cette dimension-là, pour pouvoir le présenter à leurs équipes et aux bénéficiaires. Et moi je les ai soutenus avec l'équipe de direction. Il faut dire aussi que les bénéficiaires eux aussi ont été très participatifs puisqu'il y a eu des votations. Il y a eu beaucoup de candidats. Beaucoup de grande participation dans les votants et des personnes qui ont voté pour la première fois. Pour eux aussi c'était important. Vous avez un conseiller suppléant avec vous, hein Guillermo ! (qui était présent lors de l'interview).

Avec quelle mission ?

CM : La mission, c'est de parler de tous les sujets qui les concernent au quotidien. Il y a déjà eu la mission de faire des élections. Puis il y a eu des très belles campagnes d'élections. Maintenant ce qui se discute, ce qui reste encore à réfléchir, c'est le conseil du pôle. Aujourd'hui on a des conseils par site, mais la question est : Est-ce qu'on va un jour faire un conseil Pôle Adulte ? Ça c'est une réflexion.

Quelles difficultés ont été rencontrées ?

JCP : La difficulté c'est que tout le monde doit comprendre ce que font les conseillères et les conseillers. La deuxième difficulté est culturelle : ça demande de changer la manière de penser pour les accompagnants et parfois pour les personnes elles-mêmes.

CR : La première difficulté, c'était de construire le projet avec des personnes. On a constitué tout un groupe de travail pour construire ce projet piloté par

Jean-Christophe Pastor. Après, il a fallu organiser des votes dans les différents sites. Pour ça, on a dû faire des campagnes. On doit commencer à organiser ces conseils de vie parce qu'ils en sont au début. On n'a pas encore rencontré toutes les difficultés. Il y en a peut-être encore certaines qui vont apparaître : conseiller, c'est aussi apprendre à participer et apprendre à regarder les problèmes d'une manière collective. Que cela ne soit pas moi et ma situation personnelle que j'amène au Conseil de vie. Ça doit être des éléments qui sont collectifs, car je suis un représentant et je ne parle pas que pour moi-même. C'est un apprentissage à revoir.

Le résultat de ce travail est-il satisfaisant ?

CM : Il est extrêmement satisfaisant, vraiment. L'année passée, quand Jean Christophe est venu nous présenter ce qu'est un conseil de vie, comment ça se passe, etc., ça paraissait sympa mais on s'est dit : « Ouh là ! Est-ce qu'on va réussir à mettre ça en place ? Ça va être beaucoup d'énergie, beaucoup de temps, beaucoup de travail... » Et en fait ça s'est passé de manière très fluide. Tout le monde a joué le jeu. Pendant les élections, on a eu des chiffres qui feraient rougir tous les politiciens. Parce que tout le monde est venu voter. Et ça, je trouve que c'est super satisfaisant et c'était vraiment une grande joie. Donc ce qui est vraiment satisfaisant c'est que je crois que les conseils de vie nous ont fait comprendre ce qu'était le sens de l'accompagnement. Là, tout le monde s'est retrouvé. On n'est pas toujours d'accord sur des choses, mais là je crois qu'on était tous d'accord.

JCP : Aujourd'hui, je trouve que c'est très satisfaisant. Mais il faut que ce ne soit pas juste "comme ça". Il faut que les membres des conseils de vie obtiennent des réponses et qu'il y ait des résultats concrets. Donc il faut que tout le monde s'organise pour que ce soit possible.

CR : C'est encore tôt pour dire qu'on est satisfait du résultat. En tout cas, je suis très satisfait du processus de démarrage des conseils de vie. Dans les accompagnants, les facilitateurs, on a aussi des personnes investies. Les animateurs, les responsables des appartements et des centres de jours qui animent ces conseils de vie sont totalement investis. Ça démarre sur de bonnes bases... J'ai envie de dire : « à suivre ».



Christian Ramondetto
Responsable des CDJ et
des Activités de jour (PA)

LES CONSEILS DE VIE

LES CONSEILLERS

YVES VOISIN,
CONSEILLER DE VIE
CB PINCHAT

Bonjour Yves, qu'est-ce qui a motivé ta candidature ?
Parce que ça me plaisait. Le Conseil de vie c'est formidable. Ça me plaît d'aller aux réunions, de participer à la vie de Clair Bois et de parler de la vie de tous les jours. Je trouve ça bien.

Comment vis-tu ton rôle de porte-parole ?
C'est super, c'est formidable et ça me plaît d'être élu. J'en suis très content.

Comment fais-tu pour collecter les informations ?
En participant au Conseil de vie, en écoutant ce qui s'y dit, j'écoute mes copains du D et du C. Je vis à l'appartement D, donc je représente mes copains du D. Mais j'ai aussi décidé d'être porte-parole de l'appartement C.

Comment fais-tu pour transmettre les sujets à aborder ?
Je prends la parole quand j'ai des choses à transmettre.

Qu'est-ce qui te plaît dans ton rôle de porte-parole ?
J'aime bien transmettre les informations au Conseil de vie, parler de tout pour tout le monde et avoir des réponses. Je trouve ça extraordinaire créer des liens parce que je me sens parfois seul. Maintenant je veux être élu président du Conseil !



ALESSIA BLEVE,
CONSEILLÈRE DE VIE
CB PINCHAT

Qu'est-ce qui a motivé ta candidature ?
A : Pouvoir changer les choses à Pinchat

Comment vis-tu pour ton rôle de porte de porte-parole ?
A : Bien, je suis fière !

Comment fais-tu pour collecter les informations ?
Je vais dans l'appartement B.

Comment fais-tu pour transmettre les sujets à aborder ?
J'en parle au conseil.

Qu'est-ce qui te plaît dans ton rôle de porte-parole ?
Être la voix de tous pour changer les choses !



DANIEL RABINA,
CONSEILLER DE VIE
CB PINCHAT

Qu'est-ce qui a motivé ta candidature ?
J'aime faire avancer les choses pour transmettre à la direction. Ce n'est pas grâce à eux mais grâce à nous qu'ils sont ici.

Comment vis-tu ton rôle de porte-parole ?
J'aime les gens et j'aime trouver des solutions.

Qu'est-ce qui te plaît dans le rôle de porte-parole ?
J'aime les gens et j'aime trouver des solutions.

Comment fais-tu pour collecter les informations ?
Je vais au centre de jour, je note dans mon carnet et je transmets à ma facilitatrice qui s'appelle Jeanne.

Qu'est-ce qui te plaît dans le rôle de porte-parole ?
J'aime les gens et j'aime trouver des solutions.



SALIM GHERIB,
CONSEILLER DE VIE
CB 2000

Qu'est-ce qui a motivé ta candidature ?
Pour répondre aux questions

Comment vis-tu ton rôle de porte-parole ?
Oui ça se passe bien

Comment fais-tu pour collecter les informations ?
Le mercredi matin, j'ai le groupe de paroles. C'est durant ce jour-là que je collecte les informations des résidents de Clair Bois 2000 et que je les transmets au conseil de vie. Et le vendredi matin, je vais à Clair Bois-Pinchat, au groupe A pour récolter les informations des résidents.

Comment fais-tu pour transmettre les sujets à aborder ?
Quand on reçoit le PV, on l'affiche dans le bureau et elles sont transmises lors des réunions. Puis je le retransmet au conseil de vie.

Qu'est-ce qui te plaît dans ton rôle de porte-parole ?
L'essentiel c'est que j'ai été élu et ça me plaît.

LES CONSEILS DE VIE

ANIMATRICES ET FACILITATRICES

Héloïse Parisi-Modot Animatrice du conseil de vie de Pinchat
Magalie Bauer Animatrice du conseil de vie de Pinchat
Vanessa Zumstein Animatrice du conseil de vie de la Gradelle

En quoi consiste le rôle d'animatrice ?

HP : Cela consiste à donner la parole à tout le monde, à s'assurer que tout le monde ait bien compris.
Que chacun puisse répondre à son rythme et donner son avis.

VZ : Mon rôle d'animatrice du conseil de vie de Clair Bois-Gradelle est d'organiser un conseil de vie une fois par mois avec les cinq élus et les facilitateurs. Mon rôle d'animation va être d'assurer la plus grande neutralité possible de la part des professionnels pour laisser la meilleure expression appartenant à nos élus.

MB : Je suis garante du temps pour que tout le monde puisse s'exprimer, afin que tout se passe dans le respect et dans la cordialité.

Comment préparez-vous les rencontres ?

MB : En tant qu'animatrice je ne prépare rien. Ça, c'est le rôle des conseillers. Moi quand j'arrive, je ne sais pas ce qui va se dire. Je n'interviens pas en amont parce que c'est leur conseil de vie. Je suis juste là pour mettre ce petit cadre pour qu'ils se sentent tous en sécurité.

HP : Ce sont les conseillers eux-mêmes qui vont dans les appartements et les centres de jour pour recueillir les demandes et les questions de chaque résident ou bénéficiaire. À chaque conseil de vie, ils viennent avec les questions que nous listons en début de séance. Ensuite, on procède à un tour de table sur chaque sujet pour avoir l'avis de toute l'équipe. Ce n'est pas de la préparation mais on organise le travail où l'on a certaines informations qui doivent remonter à la direction.

Utilisez-le-vous FALC pour animer les séances ?

MB : Non pas du tout on a la chance d'avoir des résidents qui peuvent communiquer.
Chacun a un moyen de communication très clair, par oral, par ordinateur, par Picto ou encore par des gestes. Du coup, on n'utilise pas le FALC.

HP : Malheureusement pas vraiment, on est sensibilisés mais pas encore formés au FALC. Il n'est pas encore utilisé pour l'écriture des PV de séance. On essaye tout de même d'être le plus précis possible dans notre méthode afin de les aider à formuler leurs réponses et donner leur avis.

Quelle a été votre motivation pour accepter ce rôle ?

HP : C'est de pouvoir faire en sorte que la parole des personnes accueillies ici puisse être entendue, lue et reconnue. Que nous puissions, à partir des besoins de chacun, faire évoluer notre accompagnement et la vie à Clair Bois-Pinchat.

MZ : C'est justement de faciliter l'expression de nos élus. Ce qui me motive beaucoup c'est que, à Clair Bois-Gradelle, les élus ne sont pas ceux que l'on imaginait. Ce sont des personnes qui vont développer davantage de moyens de communication et nous entraînent avec eux dans une exploration qui pour l'instant n'est pas encore suffisamment connue.

MB : C'est de voir ces résidents autant investis, acharnés, mais ayant vraiment des idées pas si irréalistes que ça. On apprend à les connaître différemment. Je trouve ça super chouette de travailler avec eux. Ils sont très professionnels malgré leurs singularités. Ils restent très « pro » dans leurs rôles d'élus et ça leur tient vraiment à cœur. Du coup, ça me donne envie d'y aller.

Jeanne Auboyet Facilitatrice de Daniel Rabina
Mélissa Grosjean Facilitatrice de Marc Desrues
Maryam Zied Facilitatrice de Yves Voisin
Florence Rastello Facilitatrice de Salim Gherib

Quel est le rôle de facilitatrice ?

JA : Mon rôle est d'aider Daniel dans son rôle de conseiller, de l'accompagner dans toutes les séances et aussi dans tous ses devoirs de conseiller. Pendant les séances, parfois, entre eux, ils prennent des décisions avec des petites missions qui sont à faire pour le mois qui suit. J'aide Daniel dans l'accomplissement de ses missions.

MZ : Mon rôle c'est d'accompagner et d'épauler Yves. Je l'aide à reformuler ses demandes ou les choses qu'il aimerait amener au conseil de vie. Je l'aide également à recueillir et à stocker les informations dans un cahier pour les réunions. Quelques fois, je reformule les questions des autres candidats quand il ne les a pas comprises. Mon rôle c'est simplement de faciliter les échanges.

MG : Je suis facilitatrice de Marc Desrues, un monsieur de 56 ans qui habite à Clair Bois Minoteries. Mon rôle est de pouvoir l'aider à s'exprimer, à dire ce qu'il pense et à donner ses idées. Parce que Marc ne parle pas oralement. Il utilise des gestes qui lui sont propres pour pouvoir s'exprimer et il a besoin d'un interprète.

LES CONSEILS DE VIE

ANIMATRICES ET FACILITATRICES

Comment préparez-vous les réunions ?

JA : Avec Daniel, on a trouvé un bon fonctionnement. Une semaine avant la réunion, on prend un peu de temps tous les deux où on relit le PV du conseil passé, donc tout ce qui a été dit, les sujets qui ont été abordés et on relit jusqu'à ce qu'il soit OK avec le PV. Pour finir, j'écris toutes les questions qu'il a en tête dans le carnet, comme ça, le jour du conseil, il a un fil conducteur qui l'aide à se concentrer.

MG : On va puiser des informations sur chaque étage et au centre de jour. L'idée est de voir si les autres bénéficiaires ont des demandes, des envies ou des besoins. On prend un peu des informations chez tout le monde pour pouvoir ensuite en discuter lors du prochain conseil.

FR : À Clair Bois 2000, quand on reçoit le PV de Salim, on le lit et on récolte les informations des résidents de CB 2000 ainsi que du groupe A. On les met par écrit puis on les transmet au Conseil de Vie.

MZ : Avec Yves on prend un petit moment et on voit s'il y a des questions qui reviennent des anciennes réunions. On reprend les anciens PV, on va voir ses copains (comme il le dit) qui ont des choses à faire remonter au Conseil de Vie. En l'occurrence, ce sont les représentants de l'appartement C et D.
Les conseillers se sont répartis les responsabilités avec un représentant par appartement afin que tous les résidents soient représentés.

Comment assurez-vous la communication entre les élus ?

FR : Cela se fait au moment du conseil de vie, on discute entre nous. Certains résidents utilisent des ordinateurs pour communiquer, et on adapte la communication pour que ce soit le plus clair possible pour tout le monde.

JA : La communication est compliquée entre les élus, car nous n'avons pas encore la logistique que l'on souhaiterait. L'idée abordée et votée par les résidents lors du premier conseil de vie, était de créer une boîte mail qui serait commune à tous les conseillers pour échanger plus facilement.

Qu'est-ce qui vous motive dans le rôle de facilitatrice ?

FR : Je trouve intéressant de pouvoir participer à ça, de pouvoir aider Salim à faire les démarches qu'il doit faire et le motiver à retranscrire en langage simple tout ce qui est dit au conseil de vie.

MG : Ce qui me plaît c'est de voir les idées des résidents. Parce que ce n'est pas souvent que l'on a des retours de leur part. Surtout venant de ceux qui ne s'expriment pas oralement. Ce que je trouve intéressant, c'est de voir quel genre d'idées sortent de ces conseils.

JA : Ce qui me motive, c'est le plaisir d'accompagner Daniel qui m'a demandé d'être sa facilitatrice. Les conseils de vie sont des moments très importants, j'y vois beaucoup de sens. C'est un travail commun des résidents sur leur quotidien qui n'est pas le mien car j'interviens tous les jours en tant que collaboratrice mais ce n'est pas moi qui vit dans l'institution. Il est donc important qu'ils aient leur place à eux et qu'ils puissent prendre leurs décisions.

Comment en êtes-vous venus à avoir cette mission ?

MG : Il fallait quelqu'un qu'il connaisse bien afin de pouvoir interpréter ce qu'il dit. C'est comme ça que j'ai été choisie.

MZ : Yves me l'a demandé. Il a assisté à une réunion de présentation pour le projet de conseil de vie et en revenant il était très intéressé à l'idée de se présenter à l'élection. Puis, il m'a demandé si je voulais l'aider à faire sa campagne. Je l'ai aidé et tout l'appartement s'est mis au travail. Finalement, une fois qu'il a été élu, j'ai voulu l'accompagner dans son rôle de porte-parole.

Le procès-verbal de votre réunion qui a eu lieu aux Minoteries a été rédigé en FALC. De qui vient cette initiative ?

MG : C'était un désir de la fondation. Notre coordinatrice Agostina a suivi une formation récemment. Elle essaie de faire du mieux possible afin que ce soit compréhensible pour tout le monde. Nous on trouve que c'est réussi !

JA : Ce qui me motive dans le rôle de facilitatrice, c'est le plaisir d'accompagner Daniel qui m'a demandé d'être sa facilitatrice. Les conseils de vie sont des moments très importants, j'y vois beaucoup de sens. C'est un travail commun des résidents sur leur quotidien qui n'est pas le mien car j'interviens tous les jours en tant que collaboratrice mais ce n'est pas moi qui vit dans l'institution, il est donc important qu'ils aient leur place à eux et qu'ils puissent prendre leurs décisions.

*Interviews réalisés par Carlota Gonelle et Lydiane Maritz
de Thème Magazine*

Pour les aspects liés aux finances, l'année 2022 a été particulièrement compliquée, comme en témoigne le résultat fortement déficitaire que présente la fondation.

Ce résultat clairement décevant s'explique par de multiples raisons, que nous évoquerons ici. Les premières sont en lien avec la période Covid que nous avons connue depuis quelques années. En effet, les incertitudes liées à la pandémie, y compris au début de l'année 2022, ont fini par avoir une incidence notable sur le développement de notre chiffre d'affaires en matière de vente de prestations. Restauration, traiteur, locations de salles et d'équipements, thérapies, tous ces champs ont connu une baisse d'activité que la fondation a assumé sans aide externe.

A cet effet direct s'est ajouté l'effet indirect du coût des absences. Notre fondation a vécu en 2021 un changement de régime d'assurance perte de gain, qui implique un plus grand auto-financement de ces absences. Dans un contexte stable, cette option paraissait intéressante pour limiter la hausse prévue de nos primes d'assurance. Mais le Covid a forcément eu une influence négative sur nos coûts, que nous avons fait le choix de ne pas répercuter en 2021 ou 2022 sur les déductions faites à nos collaboratrices et collaborateurs sur leur fiche de salaire. Cette approche ne sera malheureusement plus possible en 2023.

Les absences ont également généré des coûts liés au remplacement des personnes malades, qui ont également été significatifs en 2022 dans certains secteurs.

Autre effet indirect du Covid sur nos comptes, notre décision de demander la vaccination à tout nouvel arrivant au sein de la fondation pendant la plus grande partie de 2022, pour protéger les

personnes les plus fragiles de notre dispositif, a dissuadé des candidats aux stages ou à la formation professionnelle accompagnée de nous rejoindre, ces personnes choisissant des contextes moins contraignants.

Dernier élément d'influence sur nos comptes, la nouvelle blanchisserie Tourbillon. Si ce nouvel outil permet aux collaboratrices et collaborateurs, aux collaborateurs en emploi adapté et aux personnes en formation de Clair Bois de travailler dans un environnement spacieux, lumineux et adapté du point de vue ergonomique, ce qui constitue un progrès énorme par rapport aux installations de Pinchat, il faut admettre que le projet a rencontré des difficultés de démarrage qui ont également eu une influence sur les coûts de lingerie de notre fondation. Un plan est en place pour améliorer grandement la situation dès l'année 2023.

ACTIF	2022 CHF	2021 CHF
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	2 893 444	3 822 414
Débiteurs	4 013 783	4 479 102
Comptes de régularisation actif	521 507	501 857
	7 428 734	8 803 373
ACTIF CIRCULANT AFFECTÉ		
Liquidités affectées	15 971 658	14 555 662
	15 971 658	14 555 662
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations financières	36 622	24 449
Immobilisations corporelles	1 781 088	2 042 325
Immobilisations incorporelles	17 174	29 374
	1 834 884	2 096 148
ACTIF IMMOBILISÉ AFFECTÉ		
Immobilisations corporelles affectées	47 050 039	48 994 519
	47 050 039	48 994 519
TOTAL DE L'ACTIF	72 285 316	74 449 702

PASSIF	2022 CHF	2021 CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Créanciers	2 917 209	2 944 895
Créanciers résidents	585 260	643 971
Engagements de leasing à court terme	-	1 062
Subventions d'investissement – produits différés	834 221	855 688
Provisions pour risques et charges	371 014	539 607
Comptes de régularisation passif	460 389	229 326
	5 168 093	5 214 548
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		
Engagements de leasing à long terme	-	-
Subventions d'investissement – part long terme	13 789 323	14 623 543
	13 789 323	14 623 543
CAPITAL DES FONDS		
Fonds affectés disponibles	6 693 677	5 944 420
Fonds affectés engagés	32 426 496	33 515 288
	39 120 173	39 459 709
CAPITAUX PROPRES		
Capital versé	10 000	10 000
Capital libre	12 098 919	12 098 919
Capital lié généré	3 033 540	3 033 540
Résultats de la période 2018-2021	-	-
Résultats de la période 2018-2021	9 442	226 452
Résultat de l'exercice	-944 175	- 217 010
	14 207 727	15 151 902
TOTAL DU PASSIF	72 285 316	74 449 702

	Budget 2022 CHF	Comptes 2022 CHF	Ecart Comptes vs Budget CHF	Comptes 2021 CHF
PRODUIT DES PRESTATIONS				
Compensation des coûts intracantonale	9 497 504	9 463 801	-33 703	9 536 615
Compensation des coûts extracantonale	13 600	100 012	86 412	49 290
Revenus découlant d'autres prestations	4 734 239	4 354 746	-379 493	4 622 455
Prestations de services, commerce et production	1 137 054	765 985	-371 070	1 135 924
Prestations de services aux bénéficiaires	-	4 679	4 679	448
Revenus d'exploitation annexes	660 925	692 903	31 978	534 480
Prestations au personnel et à des tiers	628 705	676 528	47 823	526 539
Subventions cantonales DIP	16 929 275	16 980 316	51 041	16 844 709
Subventions cantonales DCS	25 034 927	25 719 213	684 286	25 007 176
Autres contributions	1 256 991	1 233 757	-23 234	1 252 872
	59 893 220	59 991 939	98 719	59 510 508
CHARGES DE PERSONNEL				
Charges de personnel	-51 213 176	-51 894 252	-681 076	-50 642 117
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
Matériel médical d'exploitation	-225 665	-178 863	46 802	-257 018
Produits alimentaires et boissons	-1 376 710	-1 523 233	-146 523	-1 421 036
Ménage	-422 500	-1 000 629	-578 129	-461 443
Entretiens et réparations des immobilisations	-1 048 230	-1 305 983	-257 753	-1 778 048
Loyers et leasing	-623 924	-659 160	-35 235	-643 523
Energie et eau	-773 050	-772 583	467	-766 040
Ecole, formation et loisirs	-512 482	-375 025	137 457	-291 717
Bureau et administration	-1 435 706	-1 658 835	-223 129	-1 906 074
Outils et matériel pour ateliers	-48 506	-30 698	17 808	-24 707
Autres charges d'exploitation	-1 202 365	-799 408	402 956	-500 529
	-7 669 138	-8 304 417	-635 279	-8 050 134
AMORTISSEMENTS				
Amortissements	-2 704 205	-2 805 082	-100 877	-2 823 203
	-2 704 205	-2 805 082	-100 877	-2 823 203
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 693 298	-3 011 812	-1 318 514	-2 004 946
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières	-22 000	-10 334	11 666	-19 892
Produits financiers	0	0	0	20
	-22 000	-10 334	11 666	-19 873
CHARGES ET PRODUITS HORS EXPLOITATION				
Charges hors exploitation	0	-18 143	-18 143	-120 363
Produits hors exploitation	232 777	191 065	-41 712	120 267
	232 777	172 922	-59 855	-96
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles	-70 000	-253 992	-183 992	-368 111
Produits exceptionnels	-	342 876	342 876	162 021
	-70 000	88 885	158 885	-206 090
VARIATION DU CAPITAL DES FONDS				
Dons et legs affectés	-	1 490 922	1 490 922	597 053
Utilisation des dons durant l'année en cours	50 000	142 168	92 168	386 129
Produits différés sur fonds affectés	1 551 789	1 673 997	122 208	1 627 865
Attribution au capital des fonds	-	-1 490 922	-1 490 922	-597 053
	1 601 789	1 816 165	214 376	2 013 994
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (AVANT RÉPARTITION)	49 267	-944 175	-993 442	-217 010
Part revenant aux subventionneurs	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (APRÈS RÉPARTITION)	49 267	-944 175	-993 442	-217 010

PERSONNEL SOUS CONTRAT SOUMIS AUX MÉCANISMES SALARIAUX (EPT MOYEN)	Pôle Enfance Adolescence		Pôle Adultes		Pôle Entreprises et Formation		Pôle Ressources		Total Fondation	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Administratif	3,07	3,05	4,70	5,15	2,56	2,92	16,09	15,99	26,42	27,11
Socio-éducatif et thérapeutique	94,76	92,21	180,89	179,41	14,77	15,46	-	-	290,42	287,08
Hôtelier et Entretien	-	-	-	-	61,46	59,75	-	0,92	61,46	60,67
Sous-total	97,83	95,26	185,59	184,56	78,79	78,13	16,09	16,91	378,30	374,86

PERSONNEL RÉMUNÉRÉ NON-SOUMIS AUX MÉCANISMES SALARIAUX (EPT MOYEN)										
Emplois de solidarité	-	-	0,83	-	8,29	9,00	-	-	9,12	9,00
Stagiaires, apprentis, civilistes	26,26	28,35	41,73	42,90	2,20	2,76	-	-	70,19	74,01
Remplaçants et vacataires	9,39	10,29	29,66	33,89	-	-	-	-	39,05	44,18
Sous-total	35,65	38,64	72,22	76,79	10,49	11,76	-	-	118,36	127,19

PERSONNEL INTÉrimAIRE (EPT MOYEN)										
Administratif	-	-	-	-	-	-	0,11	-	0,11	-
Socio-éducatif et thérapeutique	2,44	3,26	22,14	9,29	-	1,53	-	-	24,58	14,08
Hôtelier et entretien	-	-	-	-	2,07	6,77	-	-	2,07	6,77
Sous-total	2,44	3,26	22,14	9,29	2,07	8,30	0,11	-	26,76	20,85

TOTAL	135,92	137,16	279,95	270,64	91,35	98,19	16,20	16,91	523,42	522,90
-------	--------	--------	--------	--------	-------	-------	-------	-------	--------	--------

PLACES EXPLOITÉES	Unité	Pôle Enfance Adolescence		Pôle Adultes		Pôle Entreprises et Formation		Total Fondation		
		2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	%
Ecoles	Nombre	78,0	78,0	-	-	-	-	78,0	78,0	0,0 %
Résidence (HO)	Nombre	-	-	102,0	102,0	-	-	102,0	102,0	0,0 %
Centre de Jour	Nombre	-	-	30,0	29,0	-	-	30,0	29,0	3,4 %
Accueil à temps partiel (ATP)	Nombre	-	-	4,0	4,0	-	-	4,0	4,0	0,0 %
Ateliers	Nombre	-	-	-	-	79,0	79,0	79,0	79,0	0,0 %
Total		78,0	78,0	136,0	135,0	79,0	79,0	293,0	292,0	0,3 %

BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS										
Elèves des écoles	Nombre	70,8	66,7	-	-	-	-	70,8	66,7	6,1 %
Résidents du Home	Nombre	-	-	99,4	100,3	-	-	100,3	99,7	-0,8 %
Bénéficiaires Centre de Jour	EPT	-	-	29,4	29,6	-	-	29,4	29,6	-0,7 %
Bénéficiaires ATP	Nombre	-	-	4,0	3,6	-	-	4,0	3,6	11,7 %
Collaborateurs en emploi adapté	EPT	-	-	-	-	74,0	78,4	74,0	78,4	-5,6 %
Total		70,8	66,7	132,8	133,4	74,0	78,4	277,6	278,5	-0,3 %

JOURNÉES D'EXPLOITATION										
Externat Ecole	Jour	10 933	10 002	-	-	-	-	10 933	10 002	9,3 %
Externat + Internat Ecole	Jour+ nuit	3 120	3 352	-	-	-	-	3 120	3 352	-6,9 %
Internat Ecole	Nuit	49	59	-	-	-	-	49	59	-16,9 %
Résidence	Jour	-	-	31 823	32 330	-	-	31 823	32 330	-1,6 %
Centre de Jour	Jour	-	-	5 808	5 586	-	-	5 808	5 586	4,0 %
Accueil à temps partiel (ATP)	Jour	-	-	426	434	-	-	426	434	-1,8 %
Accueil à temps partiel (ATP)	Jour+ nuit	-	-	443	360	-	-	443	360	23,1 %
Collaborateurs en emploi adapté	Heure	-	-	-	-	101 419	110 439	101 419	110 439	-8,2 %

Les chiffres sont des moyennes annuelles.
Les comptes dans leur globalité peuvent être consultés au siège administratif : Route de la Galaise 17a - 1228 Plan-les-Ouates



Novembre, c'est le mois du cinéma pour Clair Bois. Chaque année le comité d'action propose un film en avant-première et charge les ateliers vidéo de concocter un court-métrage qui permette d'entrer dans l'intimité des foyers, des ateliers de création, mais aussi souvent d'aborder des thèmes plus philosophiques sur le ressenti de la personne en situation de handicap et tous ses écueils. Toutes ces vidéos peuvent être facilement visionnées sur le site www.clairbois.ch.

En 2022 c'est la communication qui a été au centre de l'attention, avec « 20'000 lettres sans les mots », une fantaisie sur les difficultés de la communication, sur les messages brouillés, sur la mauvaise compréhension contre lesquels ils ont imaginé un décret interdisant la parole, ce qui complique singulièrement les échanges...

Une difficulté que vivent beaucoup de nos résidents car il n'est pas exagéré de dire que 95 % d'entre eux présentent un handicap de communication et que probablement plus de 80 % sont non-verbaux. De nos jours, la technologie vient au secours de ceux qui ont des freins pour s'exprimer et les jeunes reçoivent des tablettes qu'ils apprennent à actionner en désignant l'icône qui correspond à ce qu'ils veulent dire, soit avec un doigt, soit même simplement en dirigeant leur regard. Malheureusement, la législation de l'Assurance Invalidité ne permet pas d'offrir une telle possibilité aux personnes majeures et ce matériel hautement performant ne leur est pas remboursé. C'est la problématique à laquelle s'est attachée la recherche de fonds 2022 du comité d'action. La sortie du film « Couleurs de l'Incendie » de Clovis Cornillac a été l'occasion d'une

soirée haute en couleurs et chaleureuse, avec plus de 600 personnes aux Cinémas Arena qui ont contribué à l'élan de générosité annuel pour atteindre la somme de CHF 265'000.- en faveur de la Communication Alternative Améliorée.

C'est un des projets phare de la Fondation, soucieuse de permettre à tous les résidents de s'exprimer et de se faire comprendre par son entourage quelque soit son âge, y compris s'il doit changer de lieu de vie ou d'éducateur. Dans ce but, il s'agit de développer une langue commune avec des pictogrammes uniformisés et facilement compréhensibles. De mettre à la disposition des adultes en situation de handicap des outils technologiques performants et cela, même s'ils ne bénéficient pas des mêmes soutiens que les jeunes. Enfin, il faut assurer une formation continue de tous les collaborateurs pour l'utilisation et la compréhension de ces outils.

Un projet vaste et ambitieux auquel le comité d'action de Clair Bois est heureux de participer pour que la vie dans nos institutions ne se compare pas à un vaste jeu de téléphone arabe.

Nathalie van Berchem
Présidente du comité d'action de la Fondation Clair Bois

Notre gratitude va à toutes les personnes, institutions, autorités ou entreprises qui pensent à Clair Bois, que ce soit au travers d'un geste, d'un don modeste ou autre soutien financier. Nous ne pouvons pas citer tous ces généreux donateurs mais en voici quelques-uns.

PARTICULIERS

M^{me} et M. Roland et Lucy Aebi
M^{me} et M. Antoine Anken
M. Michel Arnold
M. Bernard Bays
M. Jean-Luc Bays
M^m Jacques et Henri Berchtold
M^{me} Janine Berthoud
M^{me} Milvia Bertorello
M^{me} et M. Arnaud Boetsch
M^{me} Julien Bozzo Gros
M^{me} et M. Nicolas Brunschwig
M. Gerald Buchs
M. Joerg Burgin
M^{me} Florenc Burrus
M. Henri Caboussat
M^{me} Nathalie Canonica
M^{me} Geneviève Cartier
M. Luciano Cavecchia
M. Bernard Cerroti
M^{me} Marie Chandon-Moët
M^{me} Corinne Chaponnière Meyer
M^{me} Eleni Charitonid
M^{me} et M. Marc Chatel
M^{me} et M. Philippe Cornu
M^{me} et M. Jean-Claude Courvoisier
M^{me} Guillemette de Raemy
M. Eric Demierre
M^{me} Françoise Demole
M^{me} et M. Tom Etienne
M^{me} et M. Christian Evain
M. Charles Firmenich
M. Philip Firmenich
M^{me} et M. Olivier Fulconis
M. Michel Gallet
M^{me} et M. Richard Gautier
M^{me} Fabienne Gautier
M^{me} et M. Horace Gautier
M^{me} Anne-Claude Gautier von Steiger
M. Etienne Gounod
M^{me} Bertrand Gros
M^{me} Gisèle Guillot
M. Jean-Claude Hanggeli
M. Pierre Helias
M. Pierre Hiltbold
M^{me} et M. Andréas Hoffmann
M. Jean-Pierre Huber-Hauser
M^{me} Claire Huyghues Despointes

M. Walter Infanger
M^{me} et M. Hugues Janssens van der Maelen
M. René Keller
M^{me} et M. Philippe Kern
M^{me} Anita Kubel
M^{me} Inès Lamunière
M^{me} Adrienne Lautric
M^{me} et M. Richard Lepeu
M. Didier Maus
M^{me} Raymonde Mayer
M. Bernard Mohsen Sohrabi
M. Juliane Mouthon
M^{me} Aline Naef
M. Marwan Naja
M^{me} et M. Jean-Pierre Naz
M. Alfred Necker
M^{me} Corinne Nerfin Baud
M^{me} Sonia Nocera
M. Philipp Nordmann
M. Etienne Olivet
M^{me} et M. Yves Oltramare
M^{me} et M. Alexandre Oltramare
M^{me} Luciana Pellat
M^{me} et M. Gilles Petitpierre
M^{me} Dariane Pictet
M^{me} et M. Guillaume Pictet
M. Leonard Pirelli
M^{me} et M. Jean-Pascal Porcherot
M^{me} Geneviève Praplan
M. Maxime Prevedello
M. Luc Prokesch
M. Olivier Rochat
M^{me} Nathalie Rudiak
M. Adam Saïd
M. Roberto Sallier de la Tour
M. Loïc Sauvin
M^{me} Anita Schmitt
M^{me} et M. Christian Schmitz
M^{me} et M. Julien Schoenlaub
M^{me} Magali Seramondi
M. Michael Seum
M^{me} Teresa Skibinski
M^{me} et M. Enrico Spinola
M. Nicolas Tamari
M^{me} et M. Jacques et Françoise Tholin
M. Bernard Tracewski
M. Daniel Treves
M^{me} et M. Costin van Berchem
M. Jean-Luc Vermeulen

M^{me} Camille Vial
M^{me} et M. Gérard Wertheimer
M^{me} Liselotte Xoudis
M^{me} et M. Jean-Marc Zurbriggen

SOCIÉTÉS

ACE & Company SA
Cargill Services Switzerland Sàrl
Comité d'action de la Fondation Clair Bois
Chabrier Avocats SA
Decalia SA
Etude de Mes Bernasconi et Terrier
Inter Expologistics SA
Kyos
Microspot.ch
North Atlantic Trust
Procter & Gamble Europe SA
ROLEX SA

Fondation Alfred Kern
Fondation Arthur et Marguerite Lozeron
Fondation Charles Curtet
Fondation Esse Quam Videri
Fondation Francis Guyot
Fondation Johann et Luzia Graessli
Fondation Juchum
Fondation La Colombe
Fondation Müller-Beuret
Fondation Nirmo
Fondation du Groupe Pictet
Fondation pour la Recherche en faveur des personnes Handicapées (FRH)
Fondation Roméo

Commune d'Anières
Commune de Corsier
Ville de Genève

Nous tenons à remercier chaleureusement les services Atypik et Thème Magazine de la Fondation Clair Bois pour la conception graphique de ce rapport annuel. Nous remercions également l'imprimerie Chapuis pour son soutien qui nous a permis de réaliser ce rapport d'activité.
Contact : atypik@clairbois.ch

La Blanchisserie Tourbillon : une montée en puissance progressive

Inaugurée en mai 2022, la Blanchisserie Tourbillon a vécu sa première année de mise en service complète durant laquelle la priorité a été donnée à l'intégration, à la maîtrise de l'outil industriel ainsi qu'au développement commercial.

Cette période a été marquée par une série de changements et d'ajustements, autant dans l'organisation de l'équipe que dans le process industriel. La majorité des clients ont maintenu et renforcé leurs liens avec la Blanchisserie Tourbillon. Quelques marchés d'opportunités ont même été gagnés en cours d'année.

Élément marquant en 2022, le recrutement de Madame Cindy Marin au poste de responsable de production, une mission cruciale dans le fonctionnement de la Blanchisserie Tourbillon. Elle apporte un savoir-faire considérable issu d'une longue expérience dans le domaine de la blanchisserie.

En 2022, la Blanchisserie c'est :

- > 50 collaborateurs, dont près de 20 en contrat d'emploi adapté ;
- > 1500 m² d'installations industrielles dédiée au traitement du linge ;
- > Plus de 300 tonnes de linge traitées ;
- > 27 machines et séchoirs rotatifs d'une capacité de 15 à 50 kg ;
- > 26 tables à repasser, mannequins et autres outils de finition.

Autre fait marquant, le recrutement de Jean-Philippe Beaufrère au poste de directeur, qui entrera en fonction le 1^{er} avril. A cette date la Blanchisserie Tourbillon présentera une structure pleinement fonctionnelle et pourra se concentrer sur ses activités commerciales.

En 2023, la montée en puissance progressive de la Blanchisserie passera par cinq objectifs clairs :

- > Optimiser l'organisation interne ;
- > Augmenter le volume de linge traité ;
- > Renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion sociale ou professionnelle ;
- > Construire une identité propre ;
- > Améliorer notre bilan énergétique dans notre activité logistique.

